



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 3826

Texte de la question

M. Didier Migaud attire l'attention M. le ministre delegue a la sante sur la creation d'une structure professionnelle nationale, proche des structures ordinales classiques pour la profession d'infirmier-d'infirmiere. Cette creation envisagee par le ministre delegue recueille a priori un avis favorable de la part de plusieurs organisations d'infirmieres et infirmiers, qui souhaitent cependant qu'elle ait lieu dans la plus grande clarte. C'est pourquoi il est demande la nomination d'un comite des sages, charge de consulter l'ensemble des organisations professionnelles sur la necessite d'une telle structure, de definir son champ de competences, qui ne saurait etre restreint aux seuls aspects disciplinaires, mais etendu a l'ensemble de l'exercice professionnel, et de soumettre ce projet a chaque infirmiere et infirmier a l'issue de son elaboration. Il lui demande de bien vouloir apporter les precisions necessaires sur cette structure professionnelle nationale qui ne devrait pas regir l'ensemble des professions paramedicales.

Texte de la réponse

Les services du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville etudient actuellement l'opportunité de mettre en place, pour les professions paramedicales qui n'en disposent pas, une instance susceptible de veiller au respect de leurs regles professionnelles. En ce qui concerne la profession infirmiere, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, en accord avec le ministre delegue a la sante, a charge Mme Brigitte Garbi, infirmiere, chargee de mission aupres du directeur general de la sante, de proceder sur ce point a une large consultation de l'ensemble des syndicats et groupements representatifs de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Migaud Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3826

Rubrique : Infirmiers et infirmieres

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1981

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3360